

Environnement



Le cabinet Adaltys intervient dans le domaine du droit de l'environnement notamment en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage juridique pour la réalisation de projets d'aménagement (infrastructures linéaires, projets urbains, mobilités durables) pour le compte de collectivités, d'établissements publics et de personnes privées.

Adaltys a développé une expertise reconnue sur les problématiques associées à ce type de projets et en particulier s'agissant des procédures devant la Commission nationale du débat public, des concertations environnementales et enquêtes publiques, de la compensation écologique, des dérogations au titre des espèces et des autorisations environnementales.

Le cabinet Adaltys intervient également en conseil et en contentieux pour le compte d'opérateurs ENR (photovoltaïque, éoliennes), également sur les problématiques de droit de l'eau et d'hydroélectricité, ou en tant que conseil d'industriels sur des problématiques liées aux ICPE et/ou aux sols pollués ou aux risques (PPRN/PPRT).

Les avocats du cabinet spécialisés en droit de l'environnement possèdent une double compétence en droit de l'urbanisme et de l'aménagement et travaillent en synergie avec nos équipes intervenant en droit de l'énergie (projets d'ENR), droit immobilier (sites et sols pollués) et droit des collectivités locales (GEMAPI, compétences eau et assainissement).